

## CCT offre de formation métiers en pénurie pour la sCP 149.04 Conditions de subvention - Déclaration sur l'honneur

Dans le cadre de la CCT Afflux et Travail faisable, toute entreprise de la sCP 149.04 qui engage entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2021 inclus un ouvrier avec un contrat de travail à durée indéterminée dans un métier en pénurie a droit à un remboursement des frais de formation par EDUCAM.

### Entreprise

Nom : .....

N° de TVA : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Personne de contact : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### Formation concernée

Intitulé de la formation	Opérateur de formation	Durée (heures)	Coûts de la formation

### Travailleur concerné

Prénom : .....

Nom : .....

**Rappel des conditions de subvention**

- L'employeur et le travailleur susmentionnés ont conclu un **contrat de travail à durée indéterminée** entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2021 inclus.
- Le travailleur susmentionné a un **statut d'ouvrier** dans la commission paritaire 149.04.
- Il s'agit du **premier contrat de travail** entre le travailleur susmentionné et l'entreprise.

*Par la présente, nous déclarons sur l'honneur que le travailleur susmentionné répond aux conditions de subvention reprises dans la CCT travail faisable et afflux de la commission paritaire 149.04 dont fait partie notre entreprise.*

**Date et signature du responsable pouvant engager l'entreprise :**

**Date et signature du travailleur concerné :**

EDUCAM respecte votre [vie privée](#) et ne communique pas vos informations à des tiers.

Veuillez envoyer votre « déclaration sur l'honneur » dûment remplie à l'adresse [metierspenurie@educam.be](mailto:metierspenurie@educam.be).